

Intitulé de la formation

EVALUATION DES ACTIVITÉS ET DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS DANS LE SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

Depuis la loi du 2 janvier 2002 chaque établissement doit s'inscrire dans une double démarche : une évaluation interne et une évaluation externe.

Cette loi de rénovation constitue un bon stimulus à l'évolution des pratiques professionnelles des établissements

Public

Professionnels et bénévoles des établissements sociaux et médico-sociaux

Objectifs

La formation permettra de fournir aux professionnels en exercice dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, les repères nécessaires à une évaluation maîtrisée des processus d'action et des réalisations. Cette démarche sera particulièrement centrée sur la réponse aux besoins des personnes accueillies et l'exercice de leurs droits, ainsi que sur l'évaluation des effets et de l'impact des actions conduites et des accompagnements.

Pour cela différents points seront abordés :

- L'évaluation : enjeux, fonctions, difficultés, risques ou dérives.
- L'évaluation interne et l'évaluation externe : le cadre législatif et réglementaire
- Des outils pour construire un dispositif d'évaluation et des repères pour en garantir le cadre.
- Approche pratique de la conduite de l'évaluation interne et de l'évaluation externe dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques.
- Apports méthodologiques
- Remise de supports pédagogiques

Calendrier

Durée 3 jours : dates en cours d'élaboration

Coût Financement entreprise OPCA 450 € / personne.
Financement personnel 270 € / personne

